



Budget Primitif 2024

Note de présentation des informations financières essentielles

SOMMAIRE

- I. Éléments de contexte local
- II. Éléments budgétaires à retenir pour 2024 - en Fonctionnement (*évolution*)
- en Investissement
- III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette
- IV. Niveau et évolution de l'endettement et capacité de désendettement
- V. Niveau et évolution des taux d'imposition

I. Élément de contexte local

Aux portes de la ville de Nantes, la Commune de Sautron s'étend sur un peu plus de 17 km² et compte 8 845 habitants (population DGF 2024).

A l'instar des autres communes limitrophes de Nantes, l'évolution démographique a été très forte durant le dernier siècle (en 1968, Sautron comptait en effet 1 333 habitants).

Selon les prévisions, et à la lumière des dernières opérations de recensement, la population sautronnaise va continuer à croître durant les prochaines années.

Commerces, professions libérales, artisans et industries installés au sein de plusieurs zones commerciales artisanales... Sautron comptabilise presque 300 professionnels.

Le Budget principal de la Ville de SAUTRON ne compte aucun Budget annexe – les compétences en matière de voirie, eau et assainissement relèvent de l'Intercommunalité (Nantes Métropole)

Les missions d'action sociale sont gérées par le CCAS de SAUTRON.

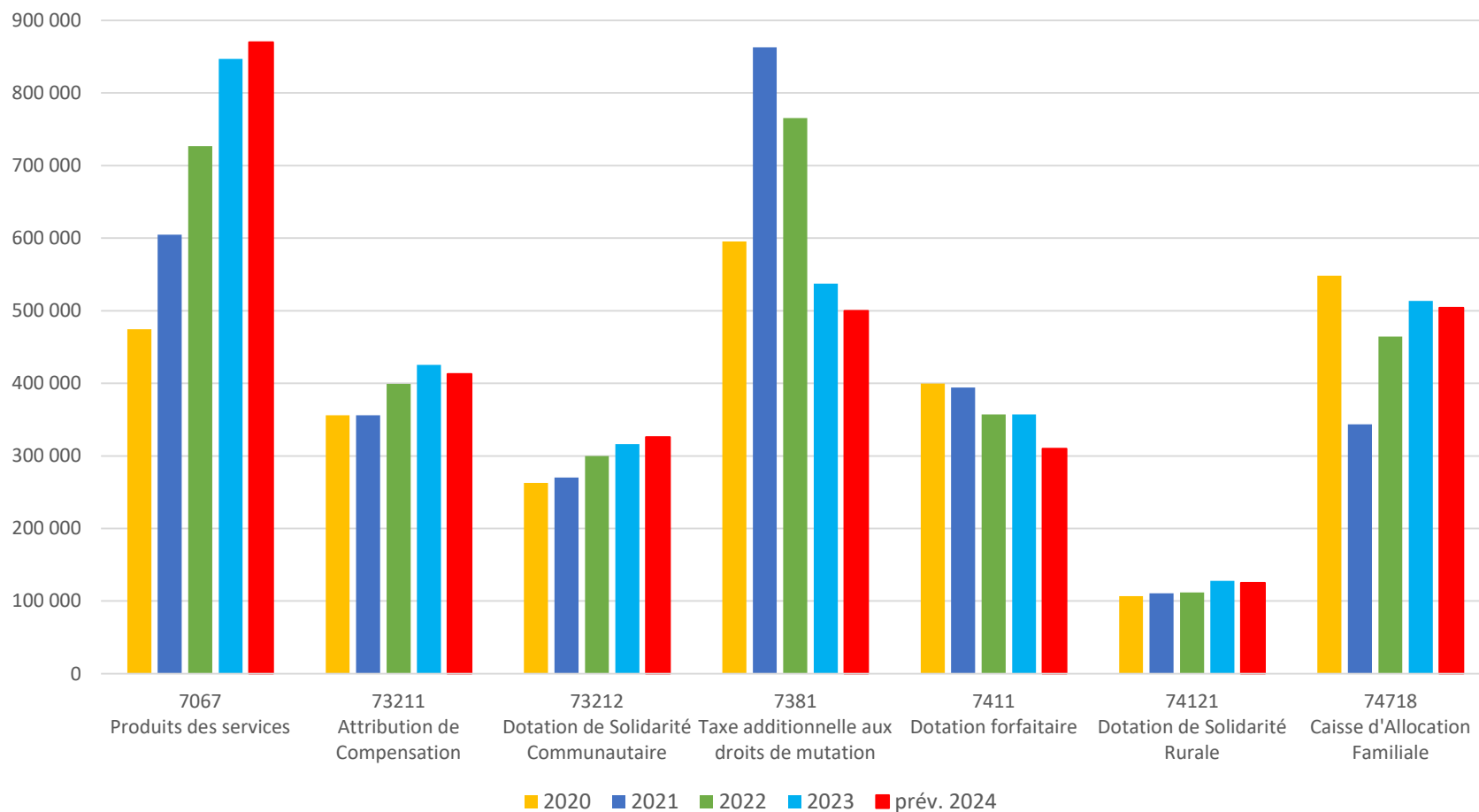
II. Eléments budgétaires à retenir pour 2024 – en Fonctionnement

En termes de recettes de Fonctionnement : *(principales recettes)*

1. Augmentation des **recettes fiscales** pour 2024 – de part la revalorisation annuelle automatique des bases par l'Etat, de + 3,9 % en 2024, après + 7,1 % en 2023 (« effet bases »), et une augmentation des taux des trois taxes locales de + 2% en 2024 (foncier bâti, non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) / **6 386 427 €**
2. Les **dotations de l'Etat** : la dotation forfaitaire devrait diminuer, de part la reprise de l'écrêtement en 2024, qui vise à financer les réallocations internes de la DGF, et la stabilisation de la population ; hausse attendue de la Dotation de Solidarité Rurale – notamment via la fraction « péréquation » / **435 000 €**
3. Stabilisation des reversements de **Nantes Métropole** :
 - Diminution de l'**Attribution de Compensation**, liée depuis quelques années à la prise en compte des conventions de gestion (répartitions des interventions NM / Communes) / **412 800 €**
 - Progression lente mais constante de la **Dotation de Solidarité Communautaire** / **326 000 €**
4. Augmentation des **produits des services** : + 3 % *(estimation globale tous services pour 2024)*
 - Revalorisation des tarifs de restauration, accueil des centres de loisirs et périscolaire / **870 000 €**
5. Poursuite du ralentissement de la **taxe additionnelle aux droits de mutation** après une année 2023 en fort recul / **500 000 €**
6. **Participation de la CAF** au fonctionnement des structures d'accueil des jeunes enfants / **504 000 €**

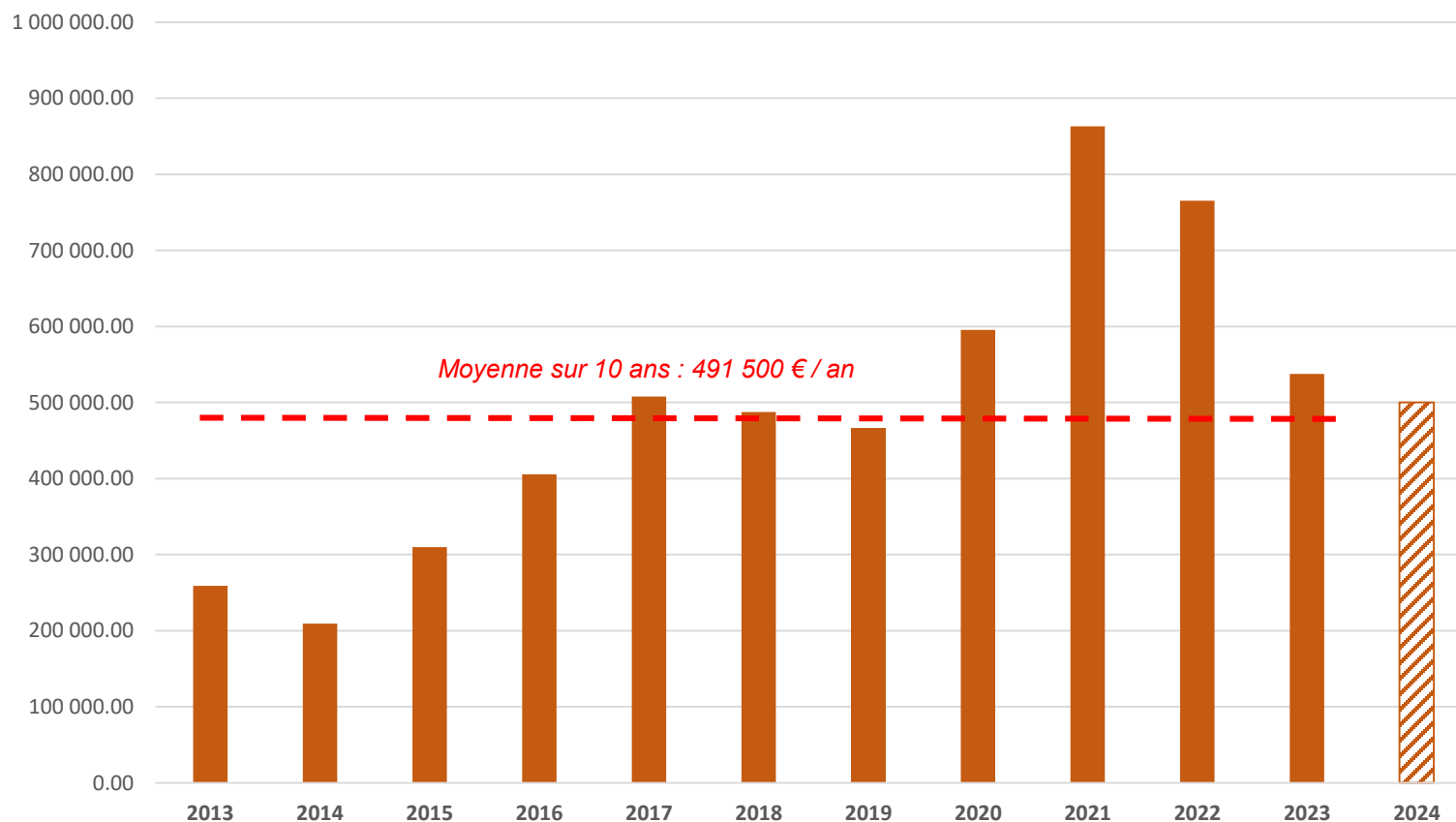
II. Eléments budgétaires à retenir pour 2024 – en Fonctionnement

Evolution des principales recettes de Fonctionnement : *hors fiscalité directe*



II. Eléments budgétaires à retenir pour 2024 – en Fonctionnement

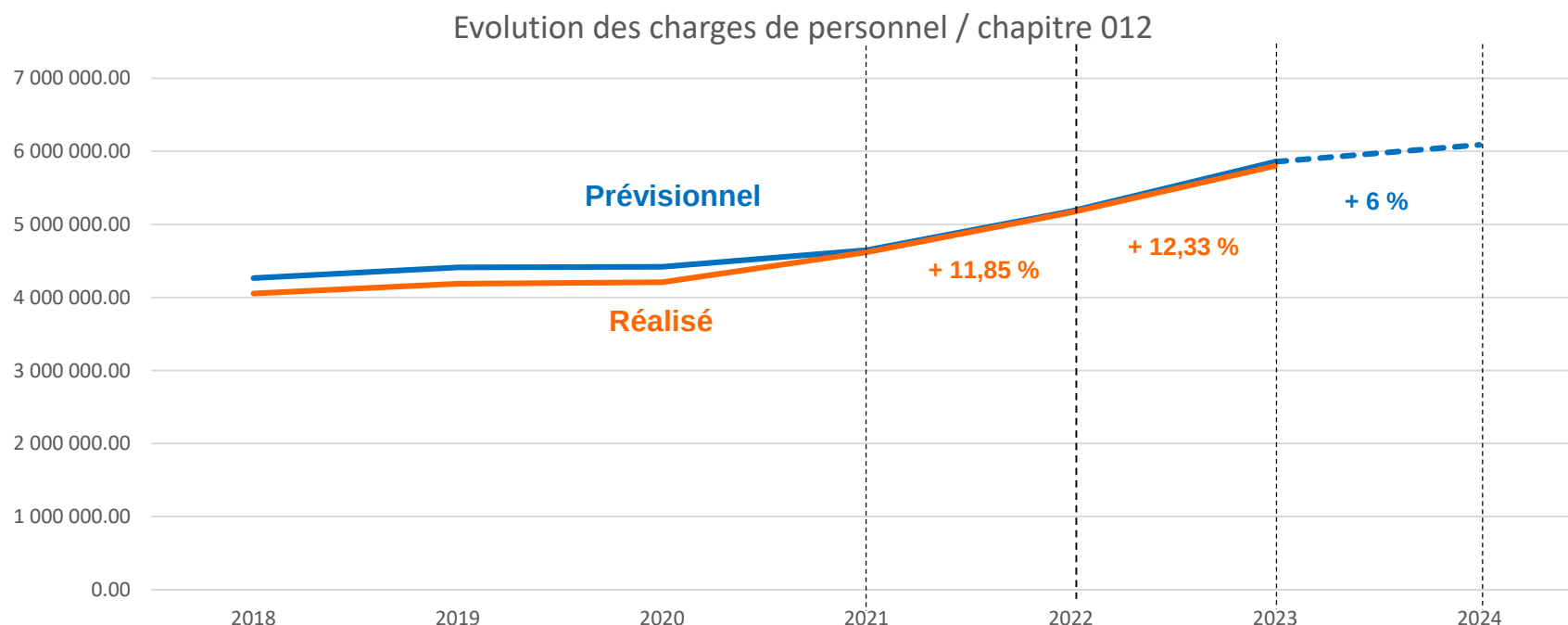
Evolution des droits de mutation :



II. Eléments budgétaires à retenir pour 2024 – en Fonctionnement

En termes de dépenses de Fonctionnement :

- Charges de personnel** - objectif 2024 : limitation de l'augmentation à **+ 6 %** par rapport au réalisé 2023, en lien avec l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice en Juillet 2023, et l'intégration de 5 points d'indices supplémentaires, pour tous les agents, au 1^{er} Janvier 2024



II. Eléments budgétaires à retenir pour 2024 – en Fonctionnement

Composantes de l'évolution de la masse salariale en 2024 (prévisionnel) :

Dépenses supplémentaires :

MESURES STATUTAIRES ET INDICIAIRES :

- Répercussion en année pleine de 2,5% de la progression annuelle indiciaire moyenne :
 - *jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires (532€) pour rétablir la progressivité des rémunérations sur la base du relèvement d'indice minimum au niveau du SMIC*
 - *un gain indiciaire entre chaque échelon du bas de la catégorie C et de la catégorie B*
- Répercussion en année pleine de l'augmentation du point d'indice (+ 1,5%) au 1er juillet 2023 (agents / élus)
- Hausse de 5 points d'indice pour tous les agents (titulaires et contractuels) et élus

⇒ **TOTAL : + 122 000 € environ**

MESURES INTERNES:

- Heures à indemniser suite élections européennes
- Tuilage remplacement accueil Mairie technique sur 2 mois
- Tuilage remplacement chef d'équipe bâtiment sur 2 mois
- Nouveau projet à l'étude : mini camp Croc loisirs
- Nouveau projet à l'étude : ouverture début juin de l'Espace jeunes (+ 3 semaines)
- Demande de passage à 90% responsable RPE (+10%)
- Demande de passage à 100% pour l'EJE de la crèche (+10%)
- Demande d'apprenti aux espaces verts
- Rémunération d'un technicien cadre de vie sur 8 mois
- Majoration de la prime annuelle de 60 € bruts (vu en CST)
- Majoration de la prise en charge par la Ville sur la prévoyance
- Majoration de la valeur faciale du tickets restaurant

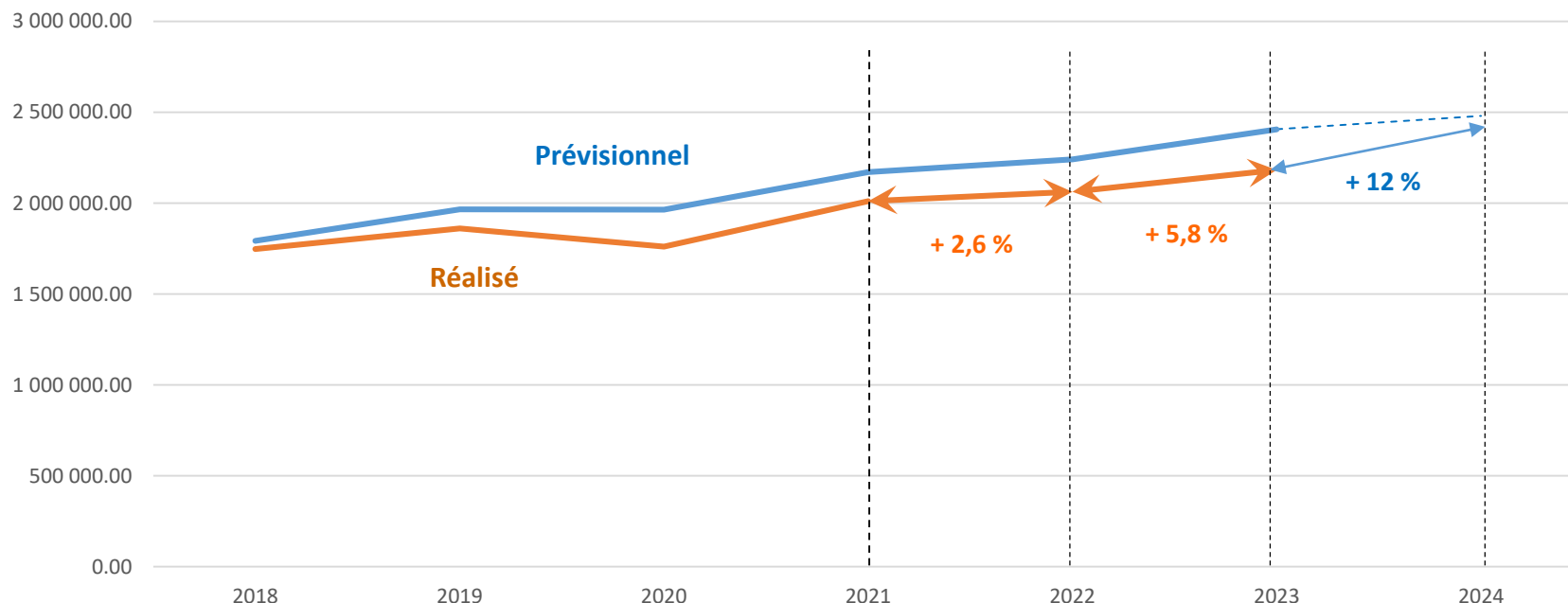
⇒ **TOTAL : + 91 000 € environ**

II. Eléments budgétaires à retenir pour 2024 – en Fonctionnement

2. Augmentation des **charges à caractère général**

Prévision de hausse de **12 %** entre le réalisé 2023 et le BP 2024 – dans un contexte inflationniste et de forte augmentation des prix de l'énergie, notamment du gaz (suite au renouvellement du marché par le groupement de commandes, au 01/01/2024, et à la forte hausse des taxes / + 96 %) = + 120 000 € en dépenses énergétiques

Evolution des charges à caractère général / chapitre 011



II. Eléments budgétaires à retenir pour 2024 – en Investissement

Budget Primitif 2024 (BP)

Les **dépenses d'Investissement** s'élèvent à **2 649 712 €**.

Elles intègrent en priorité le remboursement du capital de la dette (460 500 €) et les dépenses d'équipement reportées de 2023 (431 661 €). L'essentiel des dépenses d'équipement 2024 concerne :

- des travaux de maintien en fonctionnement des différents bâtiments communaux et l'équipement des services municipaux (1 080 000 €)
- des terrains de sports (280 000 €)
- du renouvellement et de l'extension de la vidéoprotection aux sites sensibles (180 000 €)
- des matériels, mobilier et travaux dans les écoles, accueils périscolaires et de loisirs, cuisine et restaurants scolaires (175 000 €)
- des équipements liées aux domaines culturels et évènementiels (35 000 €)

Ces dépenses s'équilibrent avec les **recettes d'Investissement** :

- Autofinancement sur fonds propres (1 881 712 €)
- Fonds de compensation de la TVA (368 000 €)
- Subventions d'Investissement reportées de 2023 (400 000 €)

⇒ À noter que la Commune n'empruntera pas en 2024

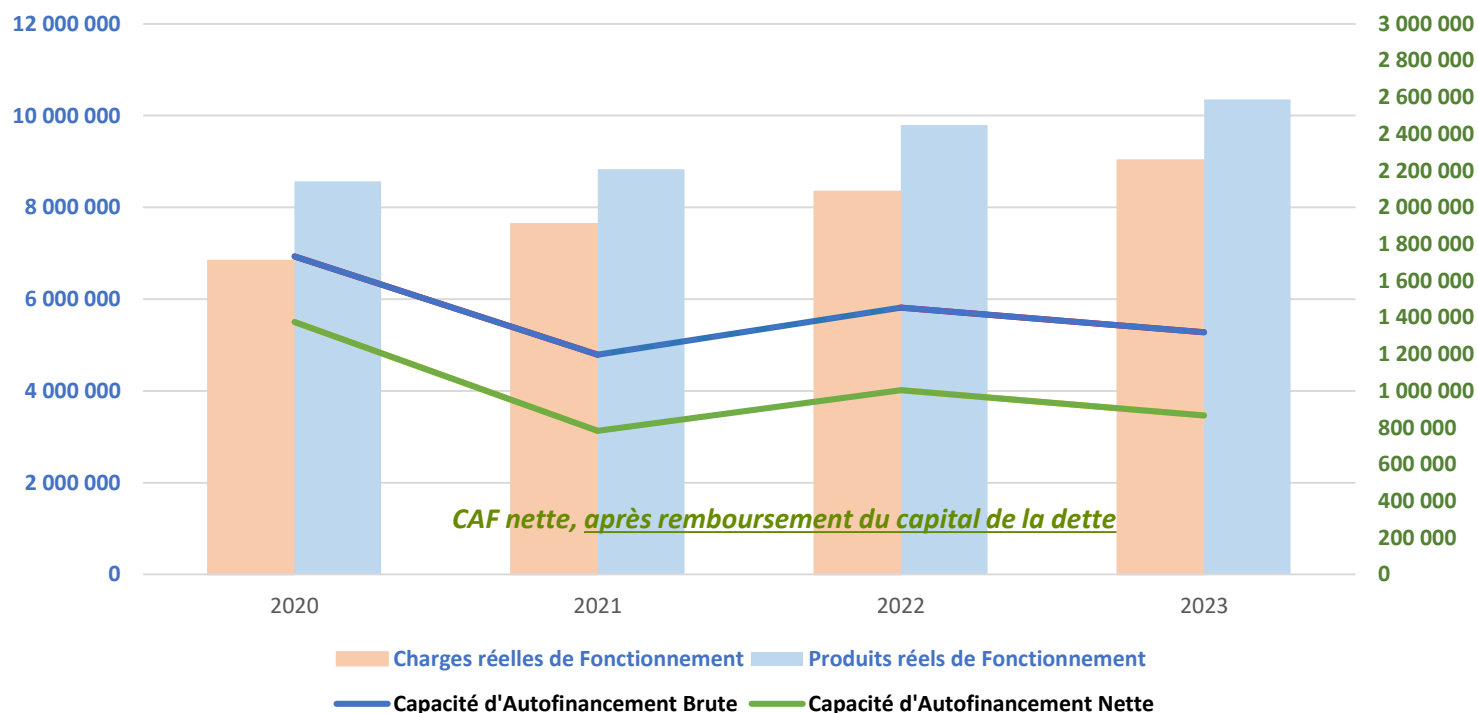
III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette

La Capacité d'Autofinancement a diminué en 2023, à 800 000 €, malgré la dotation exceptionnelle versée par la DRAC pour l'équipement et l'extension des horaires de la Médiathèque (pour 3 ans) : 223 000 €

⇒ hors subvention de la DRAC, la CAF nette aurait été de 577 000 €

L'année 2024 s'annonce plus contrainte encore qu'en 2023, compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie, notamment.

Evolution de la Capacité d'Autofinancement



IV. Evolution de la dette

La politique d'endettement

- **Endettement de la Commune**

Sans recours à l'emprunt en 2023, pour financer les Investissements, l'encours de la dette par habitant a diminué, passant de 703 €/hab., au 31/12/2022, à **652 €/hab.* au 31/12/2023**
(* pour une « population DGF » de 8 845 hab. en 2023).

L'encours par habitant reste inférieur à la moyenne nationale de la strate (780 € / hab. en 2022).

- **Orientation pour 2024 :**

- La Commune n'envisage pas d'emprunter cette année, afin de regagner des marges de manœuvre financières pour les années suivantes ; ce qui permettra de continuer à se désendetter, à hauteur de 460 000 € pour 2024, et ramener l'encours de dette par habitant à 596 € / hab. au 31/12/2024

IV. Evolution de la dette

L'encours de dette s'élève à **5 768 407 €** au 01/01/2024

La capacité de désendettement de la Commune s'élève à **4.37 ans**. En comparaison, la commune se situe en dessous de la moyenne des communes de la même strate, qui se situe à un peu moins de **5 années**

Structure des emprunts en cours :

6 emprunts restent en cours au 1/1/24, à **taux fixe**
2 dettes envers Nantes Métropole - concernant le portage foncier du 12 et du 6 rue de l'église (remboursement au bout de 10 ans)

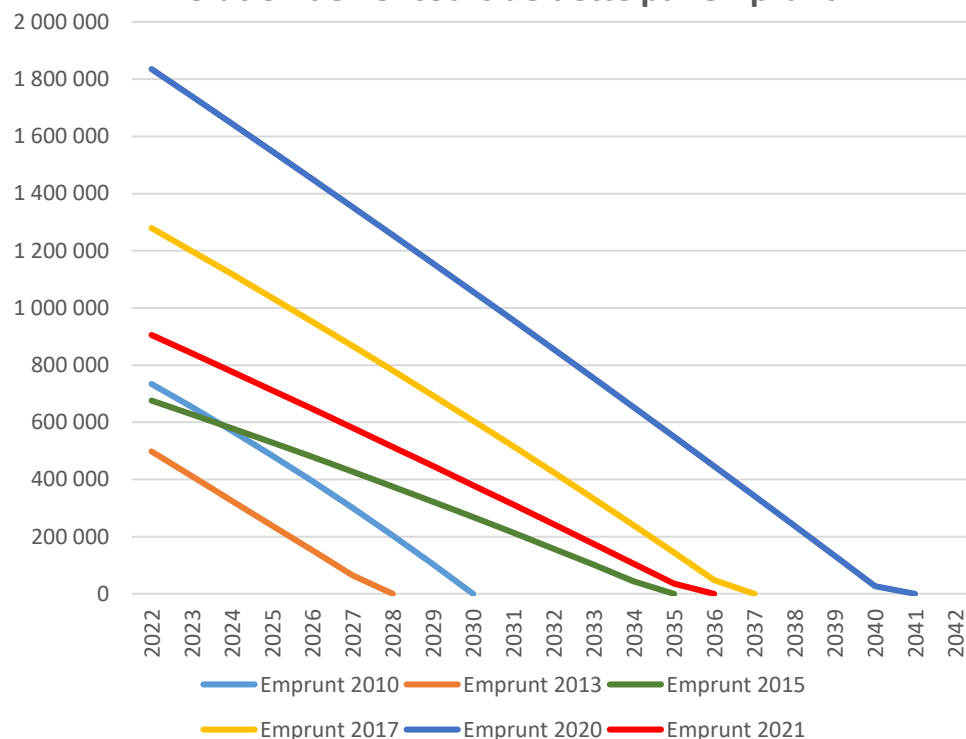
Liste des prêteurs :

Crédit Agricole : 1

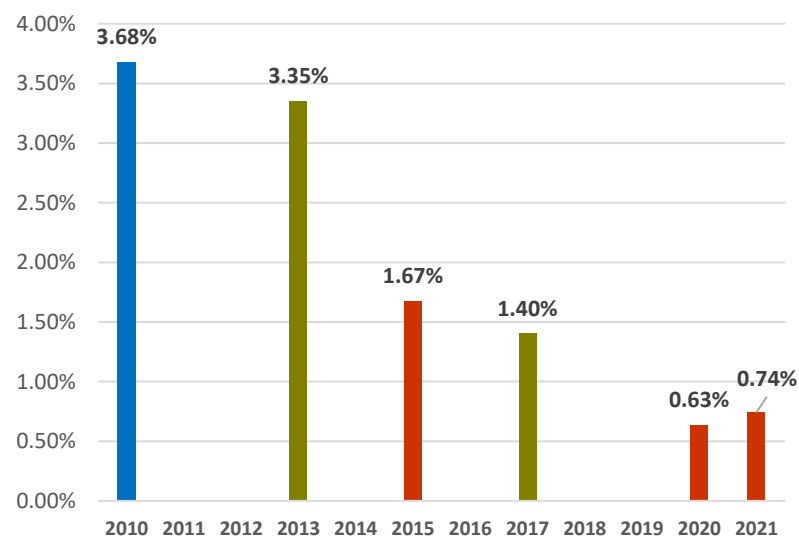
Crédit Mutuel : 2

Banque Postale : 3

Evolution de l'encours de dette par emprunt



Niveau des taux des emprunts en cours



V. Niveau et évolution des taux d'imposition

Fiscalité locale

- Evolution des bases fiscales et des taux entre 2023 et 2024 :
 - **Bases 2024** :
 - THRS : - 30 % / suite à la régularisation de nombreuses impositions erronées en 2023
 - TFB : + 4,76 %
 - TFNB : + 0,88 %

Comprenant une revalorisation annuelle des bases de + 3,9 % pour 2024 (selon indice INSEE de l'inflation sur 1 an)

Les bases fiscales définitives seront connues en décembre 2024

- **Taux** : les taux des deux taxes foncières et de la nouvelle THRS augmenteront de + 2 % en 2024
Ils avaient augmenté de 2,5 % en 2023